



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGEMENT NUMÉRO 585 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 585 relatif à la circulation des véhicules hors route sur le territoire de Saint-Jean-de-Matha aux endroits suivants, et ce, en date du 10 décembre 2021 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 585 sur le site Internet de la Municipalité le 10 décembre 2021.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

10 décembre 2021

Date